



**21 communes ensemble,
c'est le progrès pour tous.**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2010

L'an deux mille dix, le dix mai, les délégués de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : C Abadie, Jp Fabe, D Zingaretti, , Jy Guchereau, A Dupuy, D Ricou, D Pellizzari, J Brunet, L Cortinas, A Baudoin, A Barutaut, F Pacheco, M Bouhours, C Gouaze, D Ott, C Maylin, Jr Lepinay, Jj Lasserre, S Latreille, Pj Abadie, C Malaval, E Heuillet, M Perez, Mp Bacarisse, S Precigout, J Cazes, M Rives, C Millet, Jm Lasportes, P Rouge, A Puissegur, R Feuillerat, Jy Duclos, C Plumet, Jp Deguitre.

Excusés : Mt Bamard, F Laporte, JI Puissegur, P Jammes.

Est nommé secrétaire de séance : F Pacheco

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2010

Monsieur LEPINAY demande si certains points sont à revoir.
Le procès verbal du 08 avril 2010 est approuvé.

POUR : 35
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions/Contre :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
CREATION EMPLOIS SAISONNIERS**

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant :

Vu la Loi du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale portant obligation pour les collectivités territoriales ainsi que pour les établissements publics de prendre une délibération pour recruter du personnel non titulaire pour faire face à un besoin saisonnier ou occasionnel.

Pour le bon fonctionnement des services communautaires durant la saison estivale 2010, il est nécessaire de créer, les emplois saisonniers pour les services administratifs et techniques selon le tableau suivant

Services	Diplômes requis	Fonction	Nombre de postes		Grade de référence	Observation
			Juillet	Août		
techniques	aucun	Agent technique	0	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	IB 297
Administratif / accueil	Connaissances bureautique	Secrétariat-Administration	0	1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon à temps complet	IB 297

En conséquence, je vous propose la création des postes ci-dessus détaillés :

DIRE que le tableau des emplois est modifié en conséquence,
DIRE que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

POUR : 35

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Contre / Abstentions :

**CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE A
ANIMATION DE LA POLITIQUE D'HABITAT**

JR LEPINAY présente le rapport suivant :

Considérant les délibérations prises en séance du 16/09/2004 et 13 juin 2005, créant le poste d'Animateur de la politique de l'habitat,

Vu la délibération du 15/09/2008, reconduisant le poste d'animateur de la politique de l'habitat, portant à 6 ans la durée du poste ainsi créé,

Considérant les modalités de l'article 3 alinéas 4 et 7 de la loi du 26/01/1984, relatif à l'absence de cadre d'emploi pour assurer la mission d'Animateur de la politique de l'Habitat,

Il convient de maintenir ce poste dans le tableau des emplois afin de pérenniser l'action menée par le service habitat par le biais de l'Entente.

Je vous propose de renouveler comme le prévoit la loi susvisée ce poste de catégorie A, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée pour assumer les actions relevant de la mise en place et de la gestion d'un service local partagé de l'habitat et de l'animation spécifique du PIG de lutte contre l'habitat insalubre.

Dans le cadre de conventions entre intercommunalités pour la mutualisation de ce service local de l'habitat, l'agent sera chargé des missions suivantes:

- Accueil et permanence auprès des publics
- Accompagnement diffus des porteurs de projets
 - o Suivi des travaux et des dossiers de subventions
- Aide et conseils auprès des collectivités partenaires.
- mise en œuvre et suivi d'un observatoire de l'habitat.
- Sensibilisation et conseils aux particuliers en matière d'économies d'énergie sur les bâtiments

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir :

DECIDER de créer le poste susvisé,

DIRE que le traitement indiciaire de base n'excèdera pas l'indice brut 625, soit le 8^{ème} échelon d'un attaché territorial

DIRE que le poste bénéficiera du régime indemnitaire basé sur le grade des attachés territoriaux,

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce poste.

DIRE que la présente délibération sera soumise à approbation à la prochaine conférence de l'Entente SLH.

DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2010 et les suivants au chapitre 012,

POUR : 35

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Contre / Abstentions :

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSIONS – SLH - OPAH

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant :

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois en date du 28/06/2007, portant création d'un poste de chargé de suivi animation de l'OPAH de revitalisation rurale dans le cadre de l'Entente du Service Local de L'Habitat (SLH) pour une durée de 3 ans,

Considérant la nécessité de poursuivre le suivi des opérations en cours et l'éventualité de développer de nouvelles OPAH,

Considérant les modalités de l'article 3 alinéas 5 et 7 de la loi du 26/01/1984, je vous propose le renouvellement du poste à temps complet de chargé de mission, pour assumer le suivi animation des OPAH de revitalisation rurale pour l'ensemble des membres de l'Entente ainsi que pour les missions généralistes du Service Local de l'Habitat

Les différentes missions attachées à l'agent seront :

- Organiser les actions d'information visant à promouvoir les opérations
- Aider les collectivités dans la mise en place de la politique d'accompagnement de l'opération
- Informer les propriétaires et les locataires lors de permanences ou de visites à domicile
- Assister les propriétaires sur l'aspect technique, administratif et financier
- Etablir les bilans et le rapport final des opérations
- Animer les comités de pilotage chargés d'évaluer les opérations

Concernant les autres missions du SLH:

- Participer aux études en lien avec les demandes des membres de l'Entente
- Participer aux missions d'information du public
- Suivi des dossiers de particuliers
- Sensibilisation et conseils aux particuliers en matière d'économies d'énergie sur les bâtiments.

La nature des fonctions exercées nécessitera des compétences spécifiques en matière de:

- Connaissance des mécanismes de financement du logement public et privé
- Formation en urbanisme et développement local
- Connaissance des enjeux liés à l'aménagement du territoire
- Sensibilisation au fonctionnement des collectivités territoriales et Etablissements

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir :

DECIDER de renouveler le poste à temps complet susvisé pour une durée de 3 ans.

DIRE que la rémunération n'excèdera pas l'indice brut 442, ce qui correspond au 3^{ème} échelon d'attaché territorial,

DIRE que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire basé sur le grade des attachés territoriaux,

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce poste.
DIRE que la présente délibération sera soumise à approbation à la prochaine conférence de l'Entente SLH.

DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

POUR : 35
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Contre / Abstentions :

**MISE EN PLACE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-GAUDENS**

Jean-Raymond LEPINAY présente le rapport suivant :

Le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 a prévu la composition de conseils de surveillance des établissements publics de santé. Une instruction ministérielle en date du 7 avril 2010 a fixé le calendrier de mise en œuvre de ces dispositions.

Pour le Centre Hospitalier de Saint-Gaudens, le nombre de membres du conseil de surveillance sera de 9.

Le décret a prévu la nomination d'un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la communauté de communes du Saint-Gaudinois :

- Monsieur Michel PEREZ

En conséquence, je vous propose :

- DE DESIGNER le représentant de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, en qualité de membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint-Gaudens, à savoir : Monsieur Michel PEREZ

POUR : 34
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ADOPTE

Ne prend pas part au vote : M Perez :

**ROUTE DU SUD
VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2010**

C ABADIE expose le rapport suivant :

L'association organisatrice de la course cycliste « la Route du Sud » a programmé exceptionnellement cette année deux étapes, le vendredi 18 juin et le samedi 19 juin 2010, qui traverseront des communes du canton pour une arrivée à Saint-Gaudens.

Comme les années précédentes, la communauté de communes du Saint-Gaudinois est partenaire de cet événement sportif. Pour 2010, le montant de la subvention s'élève à 16 500,00 € compte tenu de l'étape supplémentaire du samedi.

Lors du vote du budget 2010, 15 000,00 € ont été attribués pour l'étape annuelle habituelle. Or, compte tenu de la configuration de la course 2010 avec ses deux jours dans le Saint-Gaudinois, le montant de la subvention a été fixé à 16 500,00 €.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir, suite à la proposition de la commission Finances,

ACCEPTER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 € à l'association « Tour du Tarn – Tour Midi-Pyrénées – Route du Sud » sise 12, rue Petit Train à Castres

DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2010

POUR : 35
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Contre / Abstentions :

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée.